



## Déclaration travaux sur les revenus de 2014

Par **hipopo2012**, le **02/05/2015** à **12:05**

bonjour,

Ma résidence principale est à mon seul nom.

Depuis plus d'un an, je vis avec mon concubin dans cette maison.

Nous avons fait réaliser des travaux de rénovation et isolation ainsi que des travaux d'extension (avec grosse isolation) de ma maison.

Les factures de ces travaux ont été faites en partie à mon nom et l'autre partie au nom de mon concubin qui a payé tous les travaux d'extension.

J'ai plusieurs question à ce sujet :

Mon concubin peut il déclarer les travaux facturés à son nom sur ses revenus , malgré que la maison soit à mon nom ?

Pouvons nous déclarer chacun (et individuellement) différents travaux d'une même maison (correspondant à nos factures )?

les travaux ont été réalisés en 2014 et payés au fur et à mesure, mais les factures dates de 2015 : pouvons nous les déclarer en 2014 ou faut il attendre la déclaration de 2015 ?

merci par avance de vos réponses

Par **moisse**, le **02/05/2015** à **16:58**

Bonsoir,

Vous devriez résoudre cette histoire de dates de paiement et de facturation, car la réglementation a changé au 01/09/2014.

Votre concubin n'a rien à déclarer, une extension ne rend pas éligible à quoique ce soit, déjà

le bien concerné doit avoir plus de 2 ans.

<http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/1120-reduction-d-impot-pour-travaux-de-developpement-durable>

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3825-PGP>

Si vous n'avez pas l'intention de dissimuler quoique ce soit, vous pouvez toujours vous rendre dans un centre des impôts et vous faire aider pour la rédaction de votre déclaration.

Vous pouvez aussi interroger l'administration par courriel auquel il vous sera répondu, d'abord par un A.R. puis sous 24/48 h selon la précision de vos demandes.

Par **hipopo2012**, le **03/05/2015** à **09:44**

Merci pour votre réponse